



ministère de l'Écologie
de l'Énergie
du Développement
durable
et de la mer
En charge des Technologies
vertes et des Négociations
sur le climat



OBTENTION DE LA LICENCE DE PILOTE PRIVE AVION

PPL/A

1) INSCRIPTION A L'EXAMEN PRATIQUE PPL/A

Liste des documents à fournir :

- Formulaire d'inscription à l'examen pratique PPL/A
- Copie de l'attestation de formation pratique PPL/A
- Certificat d'aptitude théorique PPL/A en état de validité
- Copie du certificat médical d'aptitude en cours de validité
- Copie, le cas échéant du certificat individuel de participation ou de l'attestation de recensement

A adresser à la DSAC/SO au plus tard dix jours avant la date prévue de l'épreuve.

2) EXAMEN PRATIQUE PPL/A

Liste des documents à présenter par le candidat à l'examineur FE-A :

- Pièce d'identité officielle en cours de validité (CIN ou passeport)
- Accusé réception de la demande d'inscription à l'examen pratique
- Attestation originale de formation pratique à la licence PPL/A
- Certificat d'aptitude à l'examen théorique PPL/A en état de validité
- Carnet de vol
- Livret de progression
- Fiche de renseignements sur les paramètres de l'avion utilisé
- Certificat médical (classe 1 ou classe 2) en cours de validité

3) DEUX CAS SONT A ENVISAGER

a) réussite à l'examen pratique :

Le dossier conforme au paragraphe 4 ci-après doit être adressé dans les meilleurs délais par l'organisme de formation au service des licences de la DSAC/SO en vue de l'établissement de la licence PPL/A.

b) échec total ou échec à une seule section :

Le formulaire de compte-rendu d'examen en vol (feuillet rose et bleu accompagnés de l'Annexe blanche) et l'attestation de formation pratique à la licence PPL/A doivent être adressés dans les meilleurs délais par l'organisme de formation à la DSAC/SO).

DSAC/Sud-Ouest
BP 70116
33704 Mérignac cedex
téléphone : 05 57 92 83 00
télécopie : 05 57 92 83 07
mél : beatrice.roux
@aviation-civile.gouv.fr

NOTA : la procédure d'inscription à l'examen pratique PPL-A devra être respectée pour toute nouvelle tentative du candidat.

Toutes les sections de l'épreuve pratique d'aptitude doivent être réussies dans une période de six mois au maximum et dans la limite de validité du certificat théorique PPL-A (24 mois)

4) DELIVRANCE DE LA LICENCE PPL-A

Liste des pièces à fournir pour l'établissement de la licence PPL-A

- Formulaire original de compte-rendu d'examen en vol pour la délivrance de la licence de pilote privé avion (PPL-A) – feuillets rose et bleu + annexe blanche
- Attestation de formation pratique à la licence PPL-A
- Copie du carnet de vol
- Copie du certificat médical en état de validité (cf. nota 1 et 2)
- Copie de la carte d'identité ou du passeport du candidat
- 1 photo d'identité
- **1 chèque de 80 € libellé à l'ordre de la « régie de recette de la DSAC/SO »**
- **le formulaire joint**
- **80 € paiement en ligne – joindre le justificatif de paiement**
<http://boutique.ecommercesolution.fr/clients/dgac-contrôle-securite/>
- Si vous êtes demandeur d'emploi (exonéré du paiement de cette redevance) : **Original de l'historique de votre situation délivré par Pôle Emploi et datant de moins d'un mois**, montrant qu'à la date de la demande du titre vous figuriez sur la liste des demandeurs d'emploi. Ce document devra faire apparaître le cachet de Pôle Emploi et la signature de l'agent l'ayant délivré (attention, comptez un délai d'un peu plus d'une semaine pour obtenir ce document). **Faute d'un tel justificatif le paiement vous sera réclamé.**

NOTA :

1) copies du certificat d'aptitude théorique PPL-A, du certificat médical d'aptitude en cours de validité et le cas échéant du certificat individuel de participation ou de l'attestation de recensement doivent être fournis au moment de l'inscription à l'examen pratique PPL-A (CF formulaires)

2) le certificat médical classe II est valable :

- 24 mois si lors de sa délivrance le titulaire est âgé de 40 ans ou plus
- 60 mois si le titulaire est âgé de moins de 40 ans lors de sa délivrance

3) après réussite à l'épreuve pratique d'aptitude, l'examineur, après avoir contrôlé que le candidat remplit toutes les conditions exigées pour la délivrance de la licence PPL/A, délivre un certificat provisoire valable 2 mois sur le territoire national, dans l'attente de l'établissement de la licence par l'Autorité.

Si vous effectuez un paiement en ligne, ce formulaire n'est pas obligatoire.



Cadre réservé à la DSAC/SO

Date de réception

Affaire suivie par :

ministère de l'Écologie,
de l'Énergie
du Développement
durable
et de la mer
en charge des Technologies
vertes et des Négociations
sur le climat



direction générale
de l'Aviation civile

**FORMULAIRE DE REDEVANCES DE
DELIVRANCE
DE TITRES AERONAUTIQUES PRIVES
(A remplir au moment de la demande de titre)**

JE SOUSSIGNE(E)

Nom patronymique			
Nom d'usage			
Prénom(s)		Date de naissance	
Domicile	n° rue		
	Ville		
	Code		
	Pays		
Téléphone	:	:	
Courriel			

ATTESTE AVOIR SOLLICITE LES ACTES ADMINISTRATIFS SOUMIS A REDEVANCES SUIVANTS

ET DECLARE ETRE INFORME(E) QUE LE TITRE POURRA ETRE SUSPENDU EN CAS DE NON PAIEMENT

cocher le ou les cas vous concernant	Délivrance de titres aéronautiques		Tarifs et quantités
Arrêté du 31 juillet 1981	<input type="checkbox"/> BB	<input type="checkbox"/> VV <input type="checkbox"/> ULM <input type="checkbox"/> BL <input type="checkbox"/> TH <input type="checkbox"/> TT	80 € x
FCL1 Arrêté du 29 mars 1999	<input type="checkbox"/> PPL/A	FCL 2 Arrêté du 12 juillet 2005 <input type="checkbox"/> PPL/H	80 € x
	Duplicata		50 € x

DATE :

SIGNATURE :

Le tableau ci-dessus est un extrait de l'arrêté du 10 décembre 2008 modifiant l'arrêté du 28 décembre 2005 modifié relatif aux redevances pour services rendus par l'Etat pour la sécurité et la sûreté de l'aviation civile et pris pour l'application des articles R.611-3, R. 611-4 et R. 611-5 du code de l'aviation civile.

PROCEDURE

Nom patronymique : Prénom :

Vous vous présentez directement au bureau des Licences	
1) Vous êtes exonéré car vous êtes demandeur d'emploi :	<input type="checkbox"/>
a) vous devez joindre le justificatif (1): <i>(1) <u>Justificatif</u> : original de l'historique de votre situation de demandeur d'emploi délivré par Pôle Emploi et datant de moins d'un mois, montrant qu'à la date de la demande du titre vous figuriez sur la liste des demandeurs d'emploi. Ce document devra faire apparaître le cachet de Pôle Emploi et la signature de l'agent l' ayant délivré (attention, comptez un délai d'un peu plus d'une semaine pour obtenir ce document). Faute d'un tel justificatif le paiement vous sera réclamé.</i>	<input type="checkbox"/>
2) Vous n'êtes pas exonéré :	<input type="checkbox"/>
Paiement immédiat au bureau des Licences par chèque (*) uniquement	<input type="checkbox"/>

Vous effectuez votre demande par courrier	
Retournez ce document, accompagné des pièces nécessaires, au bureau des licences (voir coordonnées en première page) dans les meilleurs délais afin d'obtenir votre titre.	
1) Vous êtes exonéré car vous êtes demandeur d'emploi : <i>Joindre obligatoirement le justificatif cité plus haut.</i>	<input type="checkbox"/>
2) Vous adressez un chèque (*) :	<input type="checkbox"/>

(*) : Le chèque doit être libellé à l'ordre de la "Régie des recettes de la DSAC/SO".



**ATTESTATION DE FORMATION PRATIQUE A LA LICENCE
DE PILOTE PRIVE/AVION FCL (PPL/A)**

NOM * :

PRENOMS ** : Sexe : F M

Date de naissance : Nationalité :

Organisme ayant assuré la formation pratique :

Date de fin de formation *** :

* Pour les femmes mariées nom de jeune fille (suivi, entre parenthèses et à titre facultatif, de son nom d'épouse).
** Dans l'ordre de l'état civil en soulignant le prénom usuel.
*** Date du dernier vol de formation, qu'il soit double commande ou solo supervisé.

Expérience totale (avant épreuve d'aptitude)		Formation DC minimum 25 heures (20 heures si expérience créditée au titre du FCL 1.120)	Solo supervisé	
SUR AVION			TOTAL (minimum 10 heures)	
SUR AUTRES AERONEFS (voir FCL1.120)			DONT, SUR LA CAMPAGNE, (minimum 5 heures)	
SUR FNPT ou SIMULATEUR			VOL de 150 NM minimum : date :	
TOTAL			trajet :	
		 (avec 2 atterrissages complets sur 2 aérodromes différents de celui du départ)	

M, Mme, Mlle * :

ayant qualité de ** :

certifie que le candidat a suivi une formation pratique conforme à l'arrêté du 29 mars 1999 (appendice 1 au FCL 1.125).

A, le

Signature :

* Nom et prénom.

** Fonction de la personne ayant compétence pour engager la responsabilité de l'organisme de formation



AUTORITÉ DE SURVEILLANCE

Nom de l'instructeur :
 Numéro F-FI (A-H) : Date :
 Nom de l'organisme :
 Tél : - Fax :
 Numéro F- -

à DSAC/Sud-Ouest
 BP 70116
 33704 MERIGNAC CEDEX
 Fax 05 57 92 83 07

Inscription à l'épreuve pratique d'aptitude PPL Avion
 Hélicoptère

J'ai l'honneur de vous adresser la candidature de l'élève pilote désigné ci-après à l'examen en vol en vue de l'obtention de la licence PPL/ :

Mme Mlle Mr
 NOM et Prénoms du candidat :
 Date de Naissance : téléphone :

Certificat d'aptitude théorique :
 Date d'effet :
 Autorité de délivrance (préciser) :
 Certificat médical :
 Date de délivrance :/...../20..... Date de fin de validité :/...../20.....

Je certifie que ce candidat a reçu une formation au sol et en vol conforme à celle définie dans l'arrêté correspondant fixant le programme d'instruction au sol et en vol de la licence PPL.

L'épreuve d'aptitude est prévue le :... /... / 20... sur l'aérodrome de :

Modèle d'aéronef utilisé : Immatriculation :

NOM et prénom de l'examineur proposé :

L'instructeur et le candidat certifient l'exactitude des renseignements ci-dessus.

Signature du candidat	Pour les mineurs, signature des parents ou du tuteur légal	Signature de l'instructeur ou du responsable de l'organisme
-----------------------	--	---

Nota :

- Toute fausse déclaration ou irrégularité peut avoir pour conséquence l'annulation de l'épreuve.
- La date **prévue** du test (qui pourra être modifiée par la suite) doit impérativement être précisée.
- Conformément aux dispositions de standardisation, les demandes d'épreuve pratique d'aptitude doivent être adressées à la DSAC/SO au moins **10 jours avant la date prévue du test**.
- L'épreuve ne peut avoir lieu avant que l'administration ait accusé réception de la présente demande.
- Le certificat d'aptitude théorique doit être **valide le jour de la réussite complète** à l'épreuve pratique d'aptitude.
- **Joindre l'attestation de formation pratique.**

(Partie du formulaire réservée à l'Autorité)

La DSAC/SO accuse réception à la date du
 de la présente demande d'inscription à l'épreuve pratique d'aptitude PPL.

L'examineur retenu est.

Numéro d'autorisation examinateur F-FE..... Tél :

Observations éventuelles et visa de l'Autorité :